

Beaucoup d'instances ont été faites et on en fait régulièrement, après les démarches diplomatiques normales et admises de notre haut commissaire; mon sous-ministre a eu une conversation avec le haut commissaire suppléant de l'Inde au Canada. Monsieur le Président, je suppose que M. Mann est le meilleur juge de l'efficacité de la réaction du Canada. Dans une conversation qu'il a eue dernièrement—hier—avec notre haut commissaire, M. Mann a dit qu'il est très satisfait de la façon dont le gouvernement du Canada a réagi.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est excusé d'avoir dit hier que M. Mann avait enfreint la loi, ce qui revenait à le présumer coupable avant même sa comparution au tribunal. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il personnellement présenté ses excuses à cet égard au haut commissaire de l'Inde? Et a-t-il demandé à notre haut commissaire en Inde de transmettre ses excuses aux autorités indiennes?

Je pose cette question au ministre parce que s'il ne le fait pas, le gouvernement du Canada ne pourra jamais convaincre le gouvernement de l'Inde de prendre ses instances au sérieux parce que M. Mann reste coupable aux yeux du gouvernement canadien et du ministre.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne l'ai pas fait et n'ai aucune intention de le faire. Je puis assurer à la Chambre des communes que le gouvernement de l'Inde prend très au sérieux les instances que lui présente le gouvernement du Canada.

LES RELATIONS DES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE AVEC LES MÉDIAS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si son approbation apparente de la détention de M. Mann par le gouvernement de l'Inde est en rapport avec la consigne qu'il a donnée à tous les fonctionnaires de son ministère—et même aux agents de presse, qui sont rémunérés pour parler à la presse—de s'abstenir de tout commentaire auprès de la presse et du public? Cette directive est contraire à la politique qu'il a lui-même adoptée lorsqu'il était premier ministre, politique qui exigeait la plus grande franchise de la part des fonctionnaires. Y a-t-il un rapport quelconque? En fait, le ministre compte-t-il respecter sa propre consigne et garder le silence?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la réponse est tout simplement non. Pour être plus précis, monsieur le Président, si le député cherche le chaînon manquant, qu'il se tourne vers lui-même.

Questions orales

[Français]

L'IMMIGRATION

LES DEMANDES DE PARRAINAGE POUR LES SIX PRISONNIERS SOVIÉTIQUES DÉTENUS EN AFGHANISTAN

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Relativement à ma question d'hier concernant les six prisonniers politiques détenus par les autorités afghanes, il appert que la ministre a induit en erreur la députée d'Outremont et cette Chambre en affirmant qu'aucune demande n'avait été faite au nom de ces personnes. Les faits démontrent que six demandes de parrainage pour ces détenus ont été effectuées en bonne et due forme en juin dernier. Les numéros des dossiers sont les suivants: R-11044 jusqu'à R-11049.

Ayant en privé reconnu ses torts, la ministre est-elle disposée aujourd'hui à s'excuser publiquement pour avoir induit cette Chambre en erreur?

• (1420)

[Traduction]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, lorsque la députée a soulevé la question hier, elle n'a pas cité de noms. Comme le cas de plusieurs groupes était à l'étude, je parlais d'un groupe et elle parlait d'un autre, et je m'excuse très sincèrement auprès d'elle de ne pas avoir clairement nommé le groupe auquel je faisais allusion. Toutefois, après avoir examiné la situation et m'être arrêtée sur le groupe dont elle m'a dit plus tard parler, je puis certes lui assurer que mon prédécesseur avait bel et bien dit que des formules de demande seraient remis à ces personnes si elles satisfaisaient à toutes les exigences, y compris du point de vue médical.

Nous n'avons pu convaincre les autorités locales dans un secteur frontalier très inaccessible de permettre que l'on procède à des examens médicaux. Mais nous avons demandé la collaboration d'autres pays à cet égard. Nous avons demandé la collaboration de la Croix Rouge internationale et nous nous occupons très activement du cas de ces personnes espérant qu'elles seront éventuellement amenées au Canada.

[Français]

L'ENTRÉE AU CANADA DE RÉFUGIÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, le Canada a déjà accueilli plusieurs centaines de réfugiés chiliens sans certificats médicaux. Alors la réponse de la ministre implique-t-elle que le nouveau gouvernement a changé de cap et entend dorénavant restreindre l'entrée au Canada des réfugiés, particulièrement ceux en provenance de pays totalitaires qui sont les . . .